Solutions Béton RE2020 - Concevoir des logements avec des solutions en béton : l'énergie (1)

Mars 2022

L'énergie est le premier pilier de la RE2020 abordé dans le *Solutions Béton* "RE2020. Concevoir les logements avec des solutions en béton." Dans le cadre d'un projet de bâtiment, les exigences réglementaires qui s'appliquent aux indicateurs retenus, permettent d'évaluer les performances des solutions béton face aux objectifs énergétiques du projet.

RE 2020 : synthèse des exigences réglementaires pour le Bbio, le Cep et le Cep, nr

Dans un projet de bâtiment, l'objectif est d'abord de quantifier et réduire les besoins énergétiques (l'indicateur $_{Bbio}$) pour ensuite couvrir les besoins résiduels avec des systèmes dont on cherche à réduire la consommation (l'indicateur $_{Cep}$, somme des consommations) ; s'ajoute l'indicateur de la part du Cep réalisée à partir d'énergies primaires non-renouvelables, le $_{Cep, nr}$.

Depuis la RT2012, les données climatiques qui alimentaient le Bbio et le Cep ont été mises à jour, le besoin en froid (et donc sa consommation) est maintenant pris en compte, et la surface de référence de ces deux indicateurs est devenue la SHAB (Surface HABitable) pour le résidentiel, et la SU (Surface Utile) pour le tertiaire.

Ces indicateurs seront modulés en fonction des caractéristiques du projet (altitude, zones climatiques, zone de bruit, etc.), d'où un indicateur max $_{moyen}$ et un indicateur max "extrême".

L'indicateur $_{Bbio}$

Le $_{Bbio\ max\ moyen}$ est fixé à :

- 63 points pour les maison individuelles ou accolées ;
- 65 points pour les logements collectifs.

En considérant les cas extrêmes, le $_{Bbio\ max}$ est compris entre :

- 45 et 130 points environ pour les maisons individuelles ou accolées (de plus de 70 m2 de SHAB) ;
- 54 et 130 points environ pour les logements collectifs.

L'indicateur $_{Cep}$

Le $_{Cep\ max\ moyen}$ est fixé à :

- 75 kWhep/ (m2 SHAB.an) pour les maison individuelles ou accolées ;
- 85 kWhep/ (m2 SHAB.an) pour les logements collectifs.

En considérant les cas extrêmes, le $_{Cep\ max}$ est compris entre :

- 40 et 160 kWhep/ (m2 SHAB.an) environ pour les maisons individuelles ou accolées (de plus de 70 m2 de SHAB) ;
- 61 et 180 kWhep/ (m2 SHAB.an) environ pour les

logements collectifs.

L’indicateur $C_{ep,nr}$

Le $C_{ep,nr\ max\ moyen}$ est fixé à :

- 55 kWhep/ (m2 SHAB.an) pour les maison individuelles ou accolées ;
- 70 kWhep/ (m2 SHAB.an) pour les logements collectifs.

En considérant les cas extrêmes, le $C_{ep,nr\ max}$ est compris entre :

- 29 et 118 kWhep/ (m2 SHAB.an) environ pour les maisons individuelles ou accolées (de plus de 70 m2 de SHAB) ;
- 50 et 150 kWhep/ (m2 SHAB.an) environ pour les logements collectifs.

Les 3 graphes ci-dessous illustrent les modulations possibles pour ces indicateurs.

Evolution du Bbiomax en fonction de certaines caractéristiques du projet

Evolution du Cep en fonction de certaines caractéristiques du projet - même leviers, mais coefficients différents que le Bbio

Evolution du Cep,nr en fonction de certaines caractéristiques du projet (mêmes coefficients que le Cep)

Suite : *Solutions Béton RE2020 - Concevoir des logements avec des solutions en béton : performance thermique (2)*

Auteur

Cimbéton

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr